

Annexe 1 : Axes d'efforts régionaux 2020

1. Accès au logement et parcours d'hébergement

1.1. Renforcer et favoriser la lisibilité, l'efficacité et la fluidité des parcours

- Réduire les délais d'orientation des demandeurs d'asile vers les structures d'hébergement adaptées à leur situation ;
- Mettre en place des cellules départementales assurant une prise en charge et un suivi global et individualisé du parcours d'intégration ;
- Organiser des réunions pluri-partenariales avec analyse des situations concernées ;
- Travailler étroitement avec les bailleurs en les informant des évolutions législatives en matière de politique migratoire ;
- Réunir les acteurs du logement dans une instance partenariale ayant pour objectifs de fixer des objectifs en termes de captation de logements... ;
- Renforcer l'action des gestionnaires de centres et des intervenants sociaux ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus locaux ;
- Travailler l'acceptabilité des communes et des élus en les accompagnants dans la communication auprès de leurs administrés ;
- Créer des synergies avec le réseau des maires et favoriser une approche collaborative, développer la créativité et l'expertise dans une réciprocité.

1.2. Renforcer les synergies multi-partenariales pour une meilleure répartition territoriale

- Veiller à une répartition équilibrée des capacités d'hébergement entre les départements et les territoires ;
- Procéder à l'ouverture de nouvelles places de centres provisoires d'hébergement ;
- Promouvoir la diversité des opérateurs chargés de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés ;
- Veiller au respect des délais d'ouverture des places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés ;
- Être vigilant aux sorties des structures et travailler avec les bailleurs pour mettre en face les logements adaptés en ce sens ;
- Expérimenter les logements « passerelle » ;
- Renforcer la mobilisation du contingent préfectoral pour le relogement des personnes réfugiées ;
- Reconnaître les réfugiés en ménages prioritaires pour l'accès au logement social relevant du contingent préfectoral ;
- Ouvrir de nouvelles places de centres provisoires d'hébergement pour fluidifier les places dans les dispositifs d'hébergement

1.3. Renforcer l'amélioration des systèmes et procédures pour favoriser l'action territoriale

- Mobiliser le parc privé et social, les dispositifs de sécurisation et d'accompagnement prévus par le droit commun ;
- Diffuser les consignes relatives à l'accès au logement des réfugiés auprès des gestionnaires des structures d'hébergement (modalités de renseignement des bases de données mentionnées dans l'instruction du 12 décembre 2017, cadre à respecter pour remplir les demandes de logements sociaux ou d'accès à des places en foyers,...) ;
- Décliner localement le protocole d'accord national du 19 octobre 2016 entre l'État et l'ALFT, l'UNAF0, UNHAJ et la FNARS pour l'accueil des jeunes réfugiés, en établissant des conventions entre les DDCCS(PP) et les gestionnaires de logement accompagné afin de mobiliser des places de FJT et de résidences sociales ;
- Développer les accords collectifs départementaux (ACD) ;
- Généraliser l'utilisation du système informatique SYPLO (système priorité logement) sur les territoires dépourvu de cet outil d'aide à la décision ;
- Organiser la captation du parc privé :
 - o en recourant à des opérateurs rémunérés en ce sens
 - o et/ou en recourant à l'intermédiation locative (IML)
 - o en développant les agences immobilières à vocation sociale (AIVS)

2. Scolarisation et apprentissage linguistique

2.1. Renforcer la mobilisation des acteurs

- Réaliser une cartographie de l'offre d'apprentissage linguistique à destination du public primo-arrivant et réfugié ;
- Développer l'offre et renforcer la coordination des dispositifs d'apprentissage à la langue française ;
- Organiser annuellement une rencontre partenariale territoriale (RPT) ;
- Travailler davantage sur des orientations en cycle d'apprentissage ;
- Améliorer les processus d'orientation des CIO, travail étroit avec les opérateurs à développer.
- Assurer des rencontres régulières avec des instances telles que le CASNAV et des opérateurs du Service Civique telles que « Unis cité ».

2.2. Renforcer la coordination des dispositifs

- Mieux articuler l'offre d'apprentissage linguistique proposé par l'OFII ou financée par l'État (au titre du BOP 104) avec l'offre FLE ou financée par le conseil régional ;
- Développer le dispositif OEPRE en lien avec le Rectorat et les départements ;
- Renforcer les liens avec la DIRECCTE sur le dispositif PIAL.

3. Insertion professionnelle et emploi

3.1. Renforcer l'information et la formation des acteurs sociaux

- Expertiser et consolider les besoins en formation des travailleurs sociaux et plus particulièrement du personnel présent dans les structures d'hébergement, à l'accueil et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés ;
- Organiser une réunion régionale de présentation du SRADAR à destination des acteurs de l'insertion et opérateurs de l'asile ;
- Organiser des réunions de mobilisation des acteurs en matière d'insertion.

3.2. Renforcer les circuits et processus pour aller vers l'emploi

- Renforcer les collaborations avec la DIRECCTE notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'investissement compétences, (PIC) ;
- Clarifier les méthodes de sourcing pour identifier les profils adaptés aux besoins, à la nature de la formation et du niveau proposé ;
- Mettre en œuvre au niveau départemental la Charte relative à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants entre l'Etat, l'OFII et l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi ;
- Renforcement les formations à dominante professionnelle ;
- Encourager les actions de découverte et d'immersion professionnelle ;
- Coordonner la mise en réseau des acteurs et contribuer ainsi à leur mobilisation autour d'objectifs communs dans l'intérêt des bénéficiaires ;
- Requérir l'expertise du pôle emploi l'insertion dans les secteurs en tension.
-

3.3. Renforcer et développer des actions en faveur de la mobilité

- Travailler avec le tissu associatif pour la location de vélo scooter voiture.... ;
- Travailler avec différentes instances des coopérations (pôle emploi, service de l'état, entreprises...) ;
- Développer les projets d'accompagnement global régionaux ou interdépartementaux.

4. Santé

4.1. Renforcer les actions préventives et correctives pour faciliter l'accès aux soins et à la santé

- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins par une meilleure information des personnes sur leurs droits et sur le système de santé aux différents « points d'entrée » sur le territoire d'une part, et par une meilleure information des professionnels de santé sur la prise en charge des migrants, d'autre part ;
- Organiser une mobilisation de tous les dispositifs sanitaires de droit commun, y compris la médecine de ville, pour permettre une prise en charge effective des primo arrivants permettant :
 - o d'améliorer notamment le parcours santé mentale, et la prise en charge du psycho-traumatisme
 - o de renforcer l'accès à l'interprétariat professionnel qui apparaît essentiel à toutes les étapes du parcours de santé des migrants
- Développer des outils et supports d'information en faveur des publics et des professionnels ;
- Organiser un rendez-vous santé dans les 4 mois qui suivent l'arrivée des personnes migrantes primo-arrivantes. Les objectifs de celui-ci sont : l'information, la prévention, le dépistage, l'orientation et l'insertion dans le système de soins de droit commun.

4.2. Renforcer les coopérations médico-sociales, vecteur d'efficacité et d'efficience

- Développer une coordination renforcée au niveau national et un pilotage régional du parcours de santé des migrants au sein du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins PRAPS- 2018/2022 ;
- Développer localement des partenariats avec l'ARS, suite notamment à l'élaboration du nouveau (PRAPS) ;
- Encourager la construction de parcours santé adaptés aux territoires par une animation de l'offre locale ;
- Intégrer les opérateurs dans les travaux des contrats locaux de santé mentale (CLSM) ;
- Développer et consolider les conventions entre les opérateurs et la CPAM dans l'accès aux soins et à la santé en général, favorisant l'orientation vers les centres d'examen de santé et service accompagnement personnalisé ;
- Identifier les structures pivots dans chaque territoire en charge de réaliser le rendez-vous santé ou de coordonner l'intervention concertée de plusieurs professionnels pour la réalisation du rdv santé dans une logique de parcours.

5. Accompagnement social

5.1. Renforcer l'action pour lutter contre le non recours aux droits et favoriser les initiatives

- Apporter au bénéficiaire un accompagnement social pour toute question relative à la domiciliation, l'accès aux soins, l'ouverture d'un compte bancaire, etc...l'accompagnement psychosocial et toutes autres formes de frein potentiel à une intégration réussie. A ce titre, la désignation d'un référent ou d'une personne ressources (travailleurs sociaux CPH ou structures partenaires) ;
- Déployer l'offre d'accompagnement global, telle que mise en place par Pôle emploi et les conseils départementaux à destination des bénéficiaires du RSA ;
- Informer sur le droit au compte avec la Banque de France.

5.2. Renforcer le maillage territorial des acteurs pour faciliter l'intervention sociale

- Définir un programme de formation des travailleurs sociaux, notamment les référents RSA, à l'accueil des bénéficiaires de protection internationale ;
- Organiser des réunions de synthèses pluri-institutionnelles et développer des coopérations pour favoriser l'accompagnement socio-professionnel ;
- Travailler en lien étroit avec les missions locales et faciliter les accès aux dispositifs dans le cadre du PIC/PIAL ;
- Travailler avec les communes pour dédier des places en crèche selon les situations sociales ;
- Argumenter les refus par les services de l'état et/ou rendre plus compréhensible les courriers réponse.

6. Intégration par le sport

Renforcer la sensibilisation de la pratique sportive et fédérer les structures d'hébergement et associations en faveur des réfugiés

- Mobiliser les fédérations pour l'activité sportive des primo-arrivants ;
- Favoriser les activités sportives dans les classes UP2A via le label Génération 2024 ;
- Favoriser la pratique du sport pour les réfugiés ;
- Faciliter l'accès à certaines disciplines par des offres variées.